

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2024 A 19H00

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 12

Date de convocation : 15 juillet 2024

Présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, Mme LE GALLO, Mme GAUTHIER.

Absents excusés :

M. Michel JOUAN donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO
M. Patrick DONNIO donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Charlene RIBEIRO donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC
M. Samuel BRIAND

Absents :

M. Franck JEGLOT
Mme Catherine GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 19 heures 17.

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 juin 2024
- 2- Réhabilitation de la salle omnisports :
 - Intervention du cabinet Boulet : présentation du projet de réhabilitation de la salle omnisports (modification du projet et retroplanning)
 - Devis mission de contrôle et coordonnateur SPS
- 3- Vente de terrains au lotissement Pré Ménéil : désignation d'un notaire
- 4- Vente de bois : fixation d'un tarif concernant le prix de vente du stère de bois
- 5- Droit de préemption
- 6- Questions diverses
- 7- Informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUIN 2024

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 21 juin 2024.
Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 21 juin 2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2-a)REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS : INTERVENTION DU CABINET BOULET : PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS (MODIFICATION DU PROJET ET RETROPLANNING)

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe budgétaire qui a été votée en conseil municipal du 24 mai 2024 qui représentait un budget de travaux à hauteur de 1 923 000,00 €HT pour des surfaces intérieures totales de 1 623,90m².

Vu le coût élevé des travaux, Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il a demandé au Cabinet Boulet de diminuer le montant de l'enveloppe budgétaire, en réduisant les surfaces du projet.

Monsieur Le Maire donne la parole au Cabinet BOULET qui présente l'Avant Projet Détaillé du projet de réhabilitation et extension de la salle omnisports et le rétro planning :

- Diminution salle multi-activité sportive à 64,3m²,
- Proposition d'une salle multi-activités sportive de 97,1m² en PSE,
- Remplacement RGT 5 par 2 placards,
- Suppression des rangements 2 à 4,
- Déplacement rangements 1,
- Réduction infirmerie,
- Suppression d'un vestiaire arbitre,
- Suppression d'un WC,
- Suppression local VDI,
- Suppression Réserve,
- Optimisation des locaux techniques,
- Réduction des douches collectives, passage à 4 douches par vestiaire,
- Suppression DGT joueur 1,
- Réduction Hall,
- Optimisation des surfaces de circulations,
- Simplification de la charpente,
- Remplacement sol résine par PVC Tarket dans la salle omnisports,
- Suppression bardage perforées intérieur dans la salle omnisports,
- Remplacement laine de roche par laine de verre en rampant de la salle omnisports,
- Changement du profil de bardage extérieur,

L'estimation APD variante « économique » représente un montant de 1 566 890,00 HT € correspond aux surfaces intérieures de 1388,70m² avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

**Rénovation énergétique et extension des annexes de la salle des sports
COMMUNE DE SAINT-BARNABÉ**

	Extension	Rénovation énergétique	Total
	Surface utile : 358,7 m ²	Surface utile : 1030 m ²	Surface utile : 1388,7 m ²
	Montant en € H.T.	Montant en € H.T.	Montant en € H.T.
Clos et couvert			
3 GROS ŒUVRE	246 000,00 €	52 000,00 €	298 000,00 €
CHARPENTE METALLIQUE	40 000,00 €	163 000,00 €	203 000,00 €
ETANCHEITE	52 600,00 €	- €	52 600,00 €
COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE - BARDAGE POLYCARBONATE	12 000,00 €	221 000,00 €	233 000,00 €
ITE	41 500,00 €	30 000,00 €	71 500,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE	49 600,00 €	3 000,00 €	52 600,00 €
sous-total de Clos et couvert	441 700,00 €	469 000,00 €	910 700,00 €
Second œuvre			
EQUIPEMENT SPORTIFS		37 170,00 €	37 170,00 €
SOLS SPORTIFS	4 600,00 €	65 700,00 €	70 300,00 €
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	51 600,00 €	2 000,00 €	53 600,00 €
CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
REVETEMENT DE SOLS DURS ET SOUPLES - FAIENCE	20 720,00 €	- €	20 720,00 €
PEINTURE	17 000,00 €	12 000,00 €	29 000,00 €
sous-total de second œuvre	103 920,00 €	116 870,00 €	220 790,00 €
Fluides - Equipements techniques			
CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE	106 300,00 €	9 000,00 €	115 300,00 €
ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	81 100,00 €	18 000,00 €	99 100,00 €
sous-total de fluides-Equipements techniques	187 400,00 €	27 000,00 €	214 400,00 €
TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	23 000,00 €	32 000,00 €	55 000,00 €
DEMOLITION - DESAMIANTAGE	10 000,00 €	156 000,00 €	166 000,00 €
TOTAL ADAPTATION AU SITE	33 000,00 €	188 000,00 €	221 000,00 €
TOTAL BATIMENT PROPREMENT DIT	766 020,00 €	800 870,00 €	1 566 890,00 €

DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE	Septembre 2024
CONSULTATION des ENTREPRISES 8 SEM	novembre 2024 à janvier 2025
ANALYSE DES OFFRES	janvier-février 2025
COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES	mars 2025
PREPARATIONS DES MARCHES TVX / ENVOI EN PREFECTURE	avril 2025
PERIODE DE PREPARATION – INSTALLATION BASE VIE ZONE CHANTIER	mai 2025
DEMARRAGE EFFECTIF DES TRAVAUX	juillet 2025

Considérant la présentation de l'avant-projet définitif (APD) faite par le maître d'œuvre au maître d'ouvrage et la présentation du retro planning, Monsieur Le Maire propose d'approuver l'avant-projet définitif (APD) valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avant-projet définitif (APD) valant engagement du maître d'œuvre sur le coût

prévisionnel des travaux ;

- DE VALIDER le rétro-planning présenté ;
- D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 566 890,00€ HT ;
- D'AUTORISER le maire à déposer et signer le permis de construire correspondant à la réhabilitation et l'extension de la salle omnisports, Rue pierre Rouxel, parcelle section N°AD 125 et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

b) REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS : DEVIS MISSION DE CONTROLE ET COORDONNATEUR SPS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS et mission de contrôle, à partir du moment où sont appelées à intervenir plusieurs entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS et mission de contrôle, une consultation a été lancée. Trois bureaux d'études ont été consultés et une seule offre a été reçue, celle de la Société Bureau Véritas pour un montant de 9 997,60 € HT €.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la Société Bureau Véritas d'un montant de 9 997,60 € HT € pour assurer les missions de Coordonnateur SPS et mission de contrôle pour la réhabilitation et l'extension de la salle omnisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE à la société Bureau Véritas les missions de Coordonnateur SPS et mission de contrôle pour la réhabilitation et l'extension de la salle omnisports pour un montant de 9 997,60 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3-VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT PRE MENIL : DESIGNATION D'UN NOTAIRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un notaire supplémentaire pour la vente de terrains au lotissement Pré Ménil et propose Maître Nicolas OUVRARD Notaire à Loudéac pour la rédaction de tous les actes dans le cadre de la vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Maître Nicolas OUVRARD, Notaire à Loudéac pour la rédaction de tous les actes dans le cadre de la vente des lots ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4-VENTE DE BOIS : FIXATION D'UN TARIF CONCERNANT LE PRIX DE VENTE DU STERE DE BOIS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que des coupes de bois sont réalisées sur la commune. Ces arbres sont préalablement abattus par un bûcheron. Il convient de proposer le bois abattu aux personnes intéressées sur la commune. Le bois sera à retirer sur place. Monsieur Le Maire propose le tarif de 70 € la corde, à retirer sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix de vente de la corde de bois à retirer sur place à hauteur de 70 € la corde ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5-DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de droit de préemption urbain reçu en mairie. Pour la parcelle suivante : AD N°179p ; 22 rue Pierre Rouxel pour une contenance de 00ha00a54ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée AD N°179p ;22 rue Pierre Rouxel pour une contenance de 00ha00a54ca.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6-QUESTIONS DIVERSES

Néant.

7-INFORMATIONS DIVERSES

Travaux :

-programme voirie : fin des accotements à Magouët semaine 30 / Blanlin fin septembre. ; début octobre.

-voix de Blanlin : sécurisation – aire de stationnement abris bus : réunion avec le cabinet Nicolas le 4 septembre à 9h.

Agenda :

- porte ouverte du chantier international du lavoir le lundi 22 juillet à 18h30.
- fête de l'ALSH le vendredi 2 août à 16h30 à l'école Mathurin Boscher.
- forum des associations le vendredi 6 septembre de 16h30 à 20h à la salle sterenn.
- prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 13 septembre à 20h00.

Clôture de la séance : 20 heures 40.

A Saint-Barnabé, le 25 juillet 2024.

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LE FRANC

